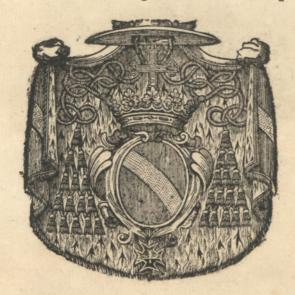
LETTRE DUROY.

Ecrite à Monseigneur l'Archevêque de Paris

Pour faire chanter le Te Deum en l'Eglise Notre-Dame, en action de graces de la Paix concluë avec l'Empereur & l'Empire.



A PARIS,

Chez Louis Josse, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, ruë saint Jacques, à la Couronne d'épines.

M. DC. XCVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

I ATTIA

Lenie à Monfolgneur l'Archevêque de Paris

Third of the Series of Estimates and Estimates and Albandard Albandard as graduated to the Pairs of the Pairs of the Empires.



A PARIS, a

Chez Louis fours, Lociment de Mes l'insent as nove que, rue fours, a la Onazona d'apparent.

W DC XCAITE

AFEC PETELLEGE DO ROL



se vend a Paris chez Antoine Trouvain rue fo jacques au grand Monarque attenent les Mathurins aucc Privilege du Rou

Messire Louis Antoine de Noailles Archeueque de Paris Duc et Pair de France 1695



LETTRE DU ROY,

Ecrite à Monseigneur l'Archevêque de Paris.

ON Cousin, Le moment que le Ciel avoit marqué pour réconcilier les Nations est arrivé; l'Europe est tranquille; la Ratification du Traité que mes Ambassadeurs avoient conclu depuis quelque temps avec ceux de l'Empereur & de l'Empire, acheve de rétablir par tout cette tranquillité si désirée; Strasbourg un des principaux remparts de l'Empire & de l'Hérésie, réuni pour toujours à l'Eglise & à ma Couronne; le Rhin rétabli pour barriere entre la France & l'Allemagne; & ce qui me touche encore plus, le culte de la véritable Religion authorisé par un Traité solemnel chez des Souverains d'une Religion differente, sont les avantages de ce dernier Traité. L'Autheur de tant de graces se manifeste trop clairement, pour ne le pas reconnoître; & le caractere visible qu'elles portent de sa main toute-puissante, est comme le sceau qu'il semble y avoir mis pour justifier mes intentions. Occupé desormais à le faire

servir dans mes Etats & à rendre mes Peuples heureux; je commence par satisfaire à l'obligation où je suis de luy rendre les actions de graces que je luy dois. C'est pourquoy je désire que vous fassiez chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris: le grand Maître ou le Maître des Cérémonies à qui je donne ordre d'y convier mes Cours, & ceux qui ont accoutumé d'y assister, vous avertira du jour & de l'heure que j'ay pris pour cette Cérémonie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le cinquième jour de Janvier mil six cens quatre-vints-dix-huit. Signé, LOUIS; Et plus bas; Phelypeaux.

Et au dos est écrit: A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Dus & Pair de France, Commandeur de mes Ordres.